

de Québec-ouest. Les trois autres membres de la société étaient et sont encore,—qu'on me permette d'appeler immédiatement votre attention sur ce fait—des citoyens américains, qui avaient acquis, je crois, beaucoup d'expérience aux Etats-Unis. Cette organisation avait, et a encore, des organes stipendiés, et ceux qui osaient leur résister, ou résister à leurs amis politiques étaient accusés de trahison envers le vieux parti, le vieux chef et le vieux drapeau. Des ministres de la Couronne que j'ai l'honneur de voir devant moi en ce moment, ont souvent été, à ma connaissance, l'objet des intrigues malicieuses de ces hommes. De fait, cette enquête qui sera complète, je n'en doute pas, établira la vérité de mes déclarations; depuis huit à dix ans, ces hommes ont contrôlé la direction et l'organisation du parti conservateur dans la province de Québec. Est-il surprenant, M. l'Orateur, que notre vieux parti perde depuis longtemps du terrain dans ce vieux château-fort conservateur, la province de Québec? En vain, nous nous plaignions; en vain nous venions à Ottawa exposer les abus que j'ai mentionnés. Plus d'une fois, j'ai été chargé de venir exposer nos griefs ici avec d'autres amis influents du parti. Le pouvoir derrière le trône était plus fort que nous, vu que nous ne connaissions pas la nature véritable des influences contre lesquelles nous avions à lutter.

J'ai besoin, M. l'Orateur, de l'appui des deux partis politiques de cette chambre. Vous comprendrez mieux la raison de ma demande, lorsque vous aurez lu la correspondance que j'ai en ma possession. Elle montrera qu'en notre qualité de membres du parlement, nous avons affaire à des hommes dont quelques-uns sont très dangereux, à en juger par les lettres qu'ils ont écrites et les moyens qu'ils ont employés. L'honorable député de Québec-ouest (M. McGreevy) a déclaré ailleurs avoir donné au parti conservateur l'argent qu'il avait reçu de ces hommes. Pour mes amis du parti conservateur, de même que pour ce parlement, je dois mentionner un fait, qui est bien connu, surtout dans le parti conservateur de la province de Québec. L'honorable ministre des travaux publics, qui est le chef officiel du parti conservateur de la province de Québec dans ce parlement, a nommé l'honorable député de Québec-ouest (M. McGreevy) trésorier du parti, ou, si je puis me servir de cette expression, l'a imposé au parti; et, au nom des amis avec qui j'ai travaillé depuis vingt ans, je dois répudier, dans les termes les plus forts, l'idée qu'aucun de nous puisse être tenu responsable devant ce parlement de ce que nous aurions pu être chargés de nous adresser à un homme choisi par le chef officiel de notre parti dans la province de Québec. J'ai été accusé, avec beaucoup d'autres, de trahir le vieux drapeau et le parti conservateur, parce que j'ai cru devoir suivre la ligne de conduite que j'ai adoptée ici. Qu'il me soit permis de déclarer que j'ai été élu comme conservateur indépendant. Mon honorable ami, le chef de l'opposition, que nous regrettons tous de ne pas voir à son siège en ce moment, ne m'a jamais demandé de répudier mon passé. Je ne l'aurais pas fait. Il ne m'a jamais demandé d'abandonner aucun de mes principes, et j'ajoute que je n'y aurais pas consenti. Voici tout ce qu'il m'a dit: "Je comprends que vous remplissiez un grand devoir public; je vous offre mon aide." Il n'y a jamais eu entre lui et moi autre chose que l'intente honorable que je viens de mentionner. Je ne crois pas qu'il y ait

M. TARTE.

lieu de faire un long discours, et, avec votre permission, je lirai maintenant ma motion, qui est conçue comme suit :

Que J. Israël Tarte, écrivain, député du district électoral de Montmorency, ayant déclaré de son siège en cette chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

Qu'en 1882, \$375,000 ayant été votés par le parlement du Canada pour la continuation des travaux du havre de Québec, les commissaires du havre de Québec demandèrent des soumissions pour du dragage se rattachant à ces travaux.

Que MM. Larkin, Connolly et Cie, entrepreneurs, firent des soumissions et obtinrent le contrat pour ce dragage.

Qu'en vue de s'assurer l'influence de l'honorable Thomas McGreevy, alors et aujourd'hui membre du parlement du Canada et membre de la commission du havre de Québec, par nomination du gouvernement du Canada, Larkin, Connolly et Cie, s'associèrent, à la connaissance du dit Thomas McGreevy, Robert H. McGreevy, son frère, en lui donnant un intérêt de 30 pour 100 dans leur société.

Que M. Thomas McGreevy consentit à ce que son frère fit partie de cette société, en déclarant qu'il avait préalablement consulté l'honorable ministre des travaux publics du Canada, sir Hector L. Langevin, et qu'il avait obtenu son assentiment.

Que ce contrat, signé le 25 septembre 1882, devait être terminé le 1er novembre 1884, mais que les dits Larkin, Connolly et Cie continuèrent à exécuter des travaux de dragage, selon les échelles de prix y mentionnées jusqu'à la fin de la saison de 1886.

Que pour aider Larkin, Connolly et Cie à obtenir le dit contrat de dragage, le dit Thomas McGreevy s'engagea à donner et donna son concours, d'une manière indue, comme commissaire du havre, à Larkin, Connolly et Cie.

Que ce contrat fut approuvé et ratifié par un rapport au conseil de l'honorable ministre des travaux publics.

Que jusqu'à la dite date de 1883, MM. Kinniple et Morris, de Londres, Angleterre, avaient agi comme les ingénieurs de la commission du havre de Québec et que leur ingénieur résidant pour l'exécution des travaux était M. Woodford Pilkington.

Que, de concert avec Larkin, Connolly et Cie, M. Thomas McGreevy résolut de faire démettre de leurs charges MM. Kinniple, Morris et Pilkington, et que de fait, ils furent renvoyés de leurs emplois en 1883, et remplacés par M. Henry F. Perley et M. John Edward Boyd, avec le consentement de l'honorable ministre des travaux publics.

Que dans la même année 1883, des soumissions furent demandées pour la construction du mur transversal et de l'écluse des travaux du havre sur des plans et devis préparés, dans le département des travaux publics, sous les ordres de Henry F. Perley, écrivain.

Que plusieurs soumissions furent faites et qu'entre autres soumissionnaires, furent MM. Larkin, Connolly et Cie.

Qu'avant de soumissionner et en vue de s'assurer l'influence de Thomas McGreevy, alors et maintenant membre du parlement canadien et membre de la commission du havre de Québec, par nomination du gouvernement, Larkin, Connolly et Cie prirent avec eux, en société, Robert H. McGreevy, frère du dit honorable Thomas McGreevy, lui donnant un intérêt de 30 pour cent dans la société, ce à la connaissance et du consentement du dit Thomas McGreevy.

Qu'au nombre des soumissionnaires, il y avait un nommé George Beaucage, entrepreneur, et un nommé John Gallagher.

Que ce fut à la suggestion du dit Thomas McGreevy que Beaucage consentit à soumissionner.

Qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy, les trois soumissions de Larkin, Connolly et Cie, de Beaucage et Gallagher furent préparées par les membres de la société Larkin, Connolly et Cie, Beaucage étant pendant tout ce temps, induit en erreur par le dit Thomas McGreevy sur le rôle qu'il jouait en cette affaire, comme il l'allégué dans une poursuite qu'il a récemment intentée au dit Thomas McGreevy, au sujet de ce contrat devant la cour Supérieure de Montréal.

Que les dites soumissions furent transmises au département des travaux publics du Canada pour être examinées et calculées.

Que pendant que ces soumissions étaient sous examen et sous calcul, dans le département des travaux publics du Canada, le dit Thomas McGreevy, membre du parlement et de la commission du havre, par nomination du gouvernement, promit d'obtenir et obtint du département des travaux publics du Canada et des officiers de ce département, au sujet des dites soumissions, des calculs qui s'y rattachaient, de leurs montants et prix respectifs, des renseignements qu'il offrit de communiquer avant que